



Bastia

CITÀ DI CULTURA

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 16 juillet 2026**

Objet : Avenant à la convention de soutien à l'association Scola Corsa a Federazione

Date de la convocation : 10 juillet 2026

Date d'affichage de la convocation : 10 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le seize juillet à 17h30 le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gilles SIMEONI

Nombre de membres composant l'assemblée : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 35

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur Gilles SIMEONI ; Madame Emmanuelle De GENTILI ; Monsieur Pasquale CASTELLANI ; Madame Hélène BERETTI ; Monsieur Paul TIERI ; Madame Mattea LACAVE ; Monsieur Serge LINALE ; Madame Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA ; Madame Françoise FILIPPI ; Monsieur Antoine GRAZIANI ; Madame Josephine NATALI ; Monsieur Pierre PIERI ; Madame Anne-Marie CARRIER ; Madame Catherine CASIMIRI ; Monsieur Philippe CIMINO ; Madame Carulina COLOMBANI ; Monsieur Franck DASSIBAT ; Monsieur Alain Del MORO ; Monsieur Michel GRIMALDI D'ESDRA TERRACHON ; Madame Angelina MANGANO ; Madame Danielle MATTEI ; Madame Mathilde MATTEI ; Madame Marie-Dominique NASICA ; Monsieur Pierre ORSINI ; Monsieur Pierre SAVELLI ; Madame Marie STROMBONI ; Monsieur Philippe VIGNOLI ; Monsieur Jean-Martin MONDOLONI ; Monsieur Julien MORGANTI ; Madame Josepha OLIVESI ; Madame Marie-Claire POGGI ; Monsieur Matthieu RICCI ; Madame Hélène SALGE ; Monsieur Michel BRUSCHINI ; Madame Valérie IDDA.

Etaient absents : Monsieur BATTINI Nicolas

Ont donné pouvoir :

Monsieur Didier GRASSI à Madame Mattea LACAVE ;
Monsieur François FABIANI à Monsieur Pasquale CASTELLANI ;
Madame Emmanuelle LUCIANI à Monsieur Pierre SAVELLI ;
Monsieur Laurent PAPA ZIAN à Monsieur Pierre ORSINI ;
Monsieur Sylvain FANTI à Madame Marie-Claire POGGI ;
Monsieur Jean-Sébastien De CASALTA à Monsieur Julien MORGANTI ;
Madame Allison FIESCHI à Monsieur Matthieu RICCI.

Monsieur Gilles Simeoni ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la délibération de notre collectivité n°2021/JUIL/01/13 en date 16 juillet 2021 portant approbation de la participation de la commune en faveur de la création d'une école immersive en langue corse sur son territoire ;

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/JUIL/01/12 en date du 18 juillet 2024 portant d'une subvention versée à l'association Scola Corsa Bastia et à l'association Scola Corsa – A Federazione ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2024/SEP/02/07 en date du 26 septembre 2024, portant modification de la délibération n°2024/JUIL/01/12 du 18 juillet 2024 portant approbation d'une subvention versée à l'association Scola Corsa Bastia et à l'association Scola Corsa – A Federazione ;

Vu la convention avec Scola Corsa A Federazione et notamment son article 3 ;

Vu la demande de subvention de l'association « Scola Corsa A Federazione » ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 15 juillet 2026 ;

Considérant la demande de l'association scola corsa d'une subvention de 65 300 € pour l'année 2025, pour la mise en place de son programme d'activités, d'évènements artistiques et culturels en immersion alliant ainsi, opportunités d'usage et apprentissage scolaire et périscolaire ;

Considérant l'intérêt culturel du projet porté par Scola corsa, en adéquation avec les objectifs du projet Città immersiva et de la politique linguistique et culturelle de la Ville ;

Considérant la proposition d'un avenant à la convention triennale comme prévu dans la délibération du 26 septembre 2024 et dans l'article 3 de ladite convention ;

Considérant que depuis la rentrée scolaire 2021/2022, l'association Scola Corsa Bastia bénéficie d'une mise à disposition de locaux situés à l'école élémentaire Georges Charpak (cinq salles au premier étage, une cour attenante et un réfectoire) ;

Considérant que cette mise à disposition est consentie à titre gratuit ;

Considérant la valeur locative annuelle correspondante estimée à 21 000 € pour les locaux et 1 800 € pour la parcelle, montant valorisé dans les comptes de l'association, et renouvelable chaque année par tacite reconduction

Après avoir entendu le rapport de Madame Josée NATALI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité, Monsieur François Fabiani ne participe pas au vote, Monsieur Pasquale CASTELLANI ne participe pas au vote et quitte la salle

Article 1 :

- **Approuve** l'avenant de convention de soutien triennal à l'association Scola Corsa pour la période du 26 septembre 2024 au 25 septembre 2027.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant, ainsi que tout acte s'y rapportant.

Article 3 :

- **Précise** que les crédits sont inscrits au BP 2026 chapitre 65.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,


Paul TIERI

Le Maire,

Signé électroniquement le 24/07/2026


Gilles SIMEONI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 3 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.